

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL Procès-verbal N° 3 Réunion du MARDI 4 JUIN 2019



Président	Michaël MUÑAR
Secrétaire de Séance	J-Claude LEBATTEUX

Gérard NÉGRIER	Excusé	Mathieu VERNHETTES	Présent
Fabrice FOUBERT	Présent	Florian DROUET	Présent
Florian FREMEAUX	Présent		

Avant de débiter cette réunion, les membres présents souhaitent un prompt rétablissement à Gérard Négrier et espère le revoir rapidement parmi nous.

1 - Bilan des diverses compétitions

Championnat

D1 : LE MANS F.C. 3

D2 : SUPER-U

D3 : LE MANS A.S. P.T.T.

Coupe du District

LE MANS F.C. 3

Challenge du District

ANILLE BRAYE

2 - Les forfaits

Malgré les deux forfaits généraux déclarés cette saison, la commission valide les classements de la saison 2018/2019.

3 - La Feuille de Match Informatisée (FMI)

- 87% de réussite cette saison - Possibilité de formations.
- Il est demandé au moins deux utilisateurs Footclubs par équipe.
- Si problèmes rencontrés sur la FMI, il faut faire obligatoirement un mail au secrétariat du District en mettant Raymond Poulain – référent FMI – en copie : poulainraymond@hotmail.fr

4 - Souhait de la commission

- Désignation par la C.D.A. 72 d'un arbitre officiel en D2.
- Homologation des salles et gymnases par la C.R.T.I.S.
- Demande la présence d'un représentant des arbitres au sein de la commission.

5 - Saison 2019 / 2020

- 2 poules de 10 équipes.
- Arrêt de la 2^{ème} équipe de ST MARS D'OUTILLÉ FUTSAL.
- Pas d'inscription d'une nouvelle équipe sans l'apport d'une salle.
- Engagements pour le 15 Juillet 2019 via FOOTCLUBS.
- 2 équipes maximum en District par club.

Le Président du District de la Sarthe,
Franck PLOUSE,

Le Président de la commission,
Michaël MUÑAR.

Le Secrétaire de séance,
J-Claude LEBATTEUX,